



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 18 Janvier 2023
19 heures

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit janvier, à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ARIES.

Date de convocation : 13 Janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Présents : Philippe ARIES - Didier BRUNEL - Marie-Agnès ACHAINTE - Magali ARNAUD – Catherine BRUNETON - Isabelle DURAND - Marie-Christine FEUILLATRE - Marie-Claude FOREST - Catherine LIROLA - Emmanuel MARILLIER - Christian PEILLON - Sébastien SOUTRENON - Jean-Michel VALLOT

Pouvoirs : Éric FAUSSURIER à Philippe ARIES

Absent : Yves MEILLER

Secrétaire de séance : Marie-Christine FEUILLATRE

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 Décembre 2022**

Sans observation, le procès-verbal du conseil municipal du 13 Décembre 2022 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération 1 : Budget ASSAINISSEMENT-Autorisation de paiement1

Le budget n'ayant pas été adopté avant le 1er janvier, nous avons le droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement, les dépenses afférentes au remboursement des annuités de la dette.

Jusqu'à l'adoption du budget, on peut, de même, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Cette année, on propose de faire application de cet article pour un montant de 104 773 €, dispensées ainsi :

Chapitre 20 : 10 000 €

Chapitre 21 : 40 000 €

Chapitre 23 : 54 773 €

Délibération 2 : Budget COMMUNE-Autorisation de paiement

Idem que pour le budget ASSAINISSEMENT, on propose un montant de 88 276 €, dispensées ainsi :

Chapitre 20 : 20 000 €

Chapitre 21 : 48 000 €

Chapitre 23 : 20 276 €

Délibération 3 : DM passage travaux de fonctionnement à Investissement

Suite à divers travaux que l'on a réglés en fonctionnement pendant l'année, les travaux étant totalement terminés, nous avons possibilité de les transférer en investissement.

Pour cela, il est nécessaire de régulariser ces frais par 2 décisions modificatives pour changement de compte.

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	0.00 €	-5 483.21 €	5 483.21 €	0.00 €
040 Opérations d'ordre entre section	0.00 €	0.00 €	5 483.21 €	5 483.21 €
2128/040	0.00 €	0.00 €	5 483.21 €	5 483.21 €
21 Immobilisations corporelles	213 603.79 €	-5 483.21 €	0.00 €	208 120.58 €
2111/21	10 000.00 €	-5 483.21 €	0.00 €	4 516.79 €

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	0.00 €	-5 483.21 €	5 483.21 €	0.00 €
042 Opérations d'ordre entre section	0.00 €	0.00 €	5 483.21 €	5 483.21 €
722/042	0.00 €	0.00 €	5 483.21 €	5 483.21 €
74 Dotations et participations	289 733.89 €	-5 483.21 €	0.00 €	284 250.68 €
74751/74	9 100.00 €	-5 483.21 €	0.00 €	3 616.79 €

Délibération 4 : Convention avec IRA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les employés communaux assurent la sortie et l'entretien des poubelles des appartements du bâtiment de la Porte Ouverte.

La précédente convention étant échue, Monsieur le Maire présente la nouvelle entre la commune et la société IRA Immobilière Rhône Alpes (ex HMF en Rhône Alpes).

Elle prend effet à partir du 1^{er} janvier 2023 pour 2 ans.

Délibération 5 : Travaux rénovation EP La Tronchia

Dans le cadre de l'extension et du renforcement du réseau électrique de La Tronchia qui était prévu pour les nouvelles constructions, en accord avec le SIEL, on profiterait des travaux pour enfouir le réseau.

Cela suppose l'enlèvement des anciens poteaux électriques qui supportaient les candélabres d'éclairage public.

Donc, afin de remettre l'éclairage public, on souhaite installer 3 nouveaux mâts équipés en LED (pris sur programme 2023 des changements EP).

Délibération 6 : Autorisation permanente et générale de poursuites

Pour info, la trésorerie de St Chamond a déménagé en tout début d'année à Firminy.
Le comptable public, Mr BALMONT Laurent a été remplacé par Mme MONTCHAL Evelyne.
A la demande de la nouvelle comptable publique, nous devons modifier les termes de la délibération autorisant les poursuites pour le recouvrement des créances non soldées.
Dans l'ancienne, il était précisé le nom du comptable et le nom du service donc, on la modifie en restant dans les généralités.

QUESTIONS DIVERSES :

Discussion construction entrée village : L'audience au tribunal administratif a eu lieu le mardi 10 janvier 2023. Le rapporteur public (magistrat « autonome » chargé de donner un premier avis sur le contentieux) a conclu à l'irrecevabilité (et donc au rejet) de la requête du demandeur. On attend le rapport final.

Recours gracieux PC : Nous avons reçu un nouveau courrier concernant un recours gracieux engagé contre la mairie pour l'acceptation d'un dossier de PC. Nous avons 2 mois pour répondre.

ROC 42 (Objets connectés) : Nouvelle demande de la part du SIEL pour développer le réseau d'antennes pour objets connectés.

Après discussion et vote : 3 abstentions, 1 contre et 10 pour.

Nous allons reprendre contact avec le SIEL.

Demandes de subventions : Nous avons quelques projets et nous avons jusqu'à fin février pour déposer les demandes de subventions.

- Adapter la retenue d'eau bois des Bessières pour que les camions puissent y accéder,
- Réhabiliter l'appartement du prieuré : étude électricité, plaquiste, huisseries, etc.,
- Installer VMC dans bâtiment scolaire,
- Poursuite de la 2è tranche du passage en leds de l'éclairage public
- Réfection toiture de la chapelle Saint-Antoine.

Location salle communale : Un courrier de réponse sera fait au demandeur avec l'argumentaire réglementaire.

Point des commissions : Visite du département pour mise en place d'une sirène d'alerte dans le clocher de l'église.

Fin de séance à 21h45

Prochain CM : 13 Février 2023